

Monsieur le Président,

Lors de notre session de février 2006, j'avais eu l'occasion d'attirer l'attention de l'assemblée régionale sur la situation de Nestlé Purina Petfood France, suite à l'annonce par la direction du groupe, en novembre 2005, de vendre ou de fermer le site de Quimperlé.

Malheureusement, depuis lors **les orages** n'ont cessé de **s'accumuler** sur ce bassin d'emploi.

Je vous ai fait savoir, il y a quelques jours, la décision du groupe Schweitzer-Mauduit de mettre en oeuvre un **Plan de Sauvegarde de l'Emploi** et de **supprimer** par ce biais **210 emplois** aux Papeteries De Mauduit.

Cette entreprise est **un élément majeur** du tissu économique de Quimperlé, puisque cette usine de papier à cigarette emploie **950 salariés** actuellement, et fait partie du paysage quimperlois depuis sa création par Joseph De Mauduit en 1855. L'explication tient à la dégradation du marché des cigarettes en Europe de l'Ouest, à l'implantation de l'entreprise en Chine, et à **l'absence d'anticipation** dans la modernisation du site quimperlois.

Dans le même temps, Schweitzer-Mauduit a fait savoir que 18 millions d'euros seront investis à Quimperlé pour en faire un pôle majeur en Europe. C'est bien sûr **la stupeur** qui domine chez les salariés, qui ont appris hier la liste des postes concernés.

Il faut ajouter que l'entreprise Nestlé est toujours en négociation. **216 emplois sont en jeu.**

Cette semaine, nous avons appris que l'entreprise de découpe de dindes **VOLAVEN**, propriété du groupe CECAB, située à RIEC-SUR-BELON, et regroupant **près de 400 salariés** rentre elle aussi dans la **tourmente** qui a saisi ce secteur agroalimentaire depuis la grippe aviaire. Le Député Gilbert LE BRIS, le Sénateur Louis LE PENSEC, les représentants de la Communauté de Communes et de la Commune de Riec-sur-Bélon ont reçu ce matin à 9h les représentants de la CGT de Volaven pour un premier tour d'horizon. Des pertes d'emplois, voir une cession de l'entreprise, sont envisagées.

Enfin, mais nous pourrions multiplier les inquiétudes, **les Salaisons TALLEC**, situées à Bannalec, où travaillent **200 personnes** sont entrées dans de **grandes turbulences**, liées à une mauvaise gestion qui est apparue au grand jour suite à son rachat récent. Des demandes sont en cours auprès des créanciers de façon à laisser de l'oxygène à cette entreprise dont la qualité des produits n'est plus à démontrer.

Toutes ces raisons me conduisent, en lien avec les collectivités locales et dans la lignée de la proposition faite par Gilbert LE BRIS et Louis LE PENSEC Mardi dernier, à vous demander que le Conseil Régional participe à **un contrat de site**, contrat qui reste à négocier avec l'Etat et les entreprises.

De même, dans l'esprit du Schéma Régional de Développement Economique, je souhaite que nous envisagions **la nomination à terme d'un Animateur Mutation** sur le bassin d'emploi de Quimperlé. Cette nomination aurait l'avantage d'**identifier un interlocuteur unique** sur le Bassin chargé d'exprimer les politiques que nous définirons avec l'ensemble des collectivités, l'Etat, les syndicats et les entreprises. Tout ceci doit nous

conduire à **un véritable plan d'ensemble** pour la réindustrialisation de ce secteur durement touché.

Monsieur le Président, aucune de ces entreprises n'entre dans ces turbulences pour les mêmes raisons. Chacune à un marché différent des autres, des zones d'exportation, des fournisseurs différents. Pour autant, toutes ont pour point commun de faire porter les coûts induits par leur mauvaise gestion ou leur manque d'anticipation sur les salariés.

Ce sont bien ces salariés, qui aujourd'hui se battent pour limiter les conséquences sociales prévisibles, et nous les soutenons pour cela, qui demain se tourneront vers les collectivités, dont le Conseil Régional. S'ils se retrouvaient demain sur le marché du travail, nous devons tout faire pour leur offrir une deuxième chance.

Nicolas MORVAN
Conseiller Régional